

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des basses-Laurentides
sebl 

Volume 5 – Numéro 7
Février 2018

Parler de pédagogie avec la CSSMÎ = la Loi du silence

Selon *Le Petit Robert* :

Museler : Empêcher de parler, de s'exprimer, réduire au silence. → **bâillonner, garrotter.**

Bâillonner : Empêcher la liberté d'expression, réduire au silence.

C'est exactement ce que font les gestionnaires à l'endroit des enseignantes et enseignants lorsque vient le temps de parler d'enjeux pédagogiques au **comité consultatif au développement pédagogique et à l'organisation scolaire (CCDPOS)**, et ce, malgré la pratique passée. La Commission, par la voix de la directrice des ressources humaines (DRH), nous a informés qu'elle restreindra ce comité à de la simple consultation. Finis les échanges concernant des problèmes pédagogiques soulevés; finies les recherches communes de solutions concernant des enjeux pédagogiques. Les gestionnaires membres de ce comité semblent préférer éviter les échanges avec les enseignantes et enseignants et nous référer plutôt à la DRH qui nous transmettra les réponses patronales. Pourtant, cette dernière a mentionné à plus d'une reprise que ses valeurs sont basées sur la transparence, une approche de résolution de problème et une approche collaborative. La cohérence impose que ces belles paroles se transposent en gestes concrets. Dans ce dossier, nous attendons toujours un résultat probant!

Qu'est-ce qu'on nous reproche?

Premièrement, on nous a reproché de mettre en doute l'intégrité des gestionnaires parce que nous posons des questions qui peuvent s'apparenter, selon eux, à de la reddition de compte. Il est vrai que vos représentantes et représentants posent des questions et soulèvent des problématiques. L'une de nos forces est d'avoir la capacité de faire preuve d'esprit critique, de rétroagir, d'émettre notre opinion et de parler de ce qui se vit dans les classes dans le but de trouver des solutions. Un organisme public qui se dit transparent doit écouter ses 4500 enseignantes et enseignants qui ont une expertise manifeste.

Deuxièmement, on nous a reproché de porter un jugement sur des orientations ministérielles pour lesquelles nous refuserions systématiquement les fondements. Pour nous, il est clair que certains enjeux se décident à la CSSMÎ et d'autres au ministère de l'Éducation. Nous croyons aussi que la CSSMÎ doit écouter son personnel dans le but de proposer des suggestions d'amélioration au ministère. D'autres commissions scolaires ont cette capacité. Aussi, nous nous sentons directement interpellés lorsque la CSSMÎ applique d'une façon inappropriée des orientations ministérielles. Par exemple, en date d'aujourd'hui et après plusieurs tentatives, nous sommes incapables de savoir quelles sont les solutions concrètes de la CSSMÎ aux problèmes que nous avons soulevés sur l'application locale du bulletin avec exigences modifiées. Nos revendications portent pourtant sur des témoignages préoccupants de collègues.

Enfin, on nous a reproché de manquer de civilité. Nous attendons toujours des explications et exemples à ce sujet. De son côté, la partie patronale bloquait déjà les échanges et nous répondait régulièrement des phrases toutes faites comme : « on n'a pas à vous répondre », « on ne se sent pas lié par votre demande », « ce sont vos faits », « c'est votre interprétation » ou encore quand un gestionnaire affirme en comité une chose devant six enseignantes et enseignants et qu'à la rencontre suivante cette même personne nie ses propres affirmations.

Des faits parlants

En 2016-2017, sur les 10 demandes des enseignantes et enseignants effectuées au CCDPOS, 1 fut acceptée, 2 furent partiellement acceptées et 7 furent refusées ou laissées sans réponses claires. Quant aux 18 demandes que j'ai effectuées par téléphone ou par courriel à la directrice adjointe responsable à la DSGJ, 4 furent acceptées et 14 furent refusées ou laissées sans réponses claires. Celles et ceux qui me connaissent savent que j'analyse chaque demande avant de m'adresser à la Commission.

À qui s'adresser alors?

Nous nous servons d'autres forums pour faire entendre la voix enseignante. Dans certains cas, nous utiliserons la voie légale et dans d'autres, nous interpellons d'autres comités, des instances politiques, le bureau du ministre de l'Éducation s'il le faut, etc. C'est rare qu'en muselant son personnel, une organisation en sorte grandie. Croire que nous allons nous taire est une grave erreur.

Pascal Morand

Demande de congé

Le 31 mars 2018 est la date limite pour demander un congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel, la participation à un programme de retraite progressive ou un congé à traitement différé. Les demandes de congés parentaux ne sont pas touchées par cette date.

Souhaitez-vous demander un congé?

La demande doit être complétée en ligne sur le site des ressources humaines dans la section webCongé.

Qu'arrive-t-il avec les assurances collectives lorsque je prends un congé sans traitement à temps plein?

Vous avez le choix de maintenir votre protection actuelle ou d'opter pour la couverture maladie de base (maladie 1). Au retour, vos protections datant d'avant votre congé s'appliqueront. Habituellement, les prélèvements se font directement sur la paie, mais puisque vous ne serez pas au travail, nous vous invitons à communiquer avec *La Capitale* afin de procéder à des prélèvements automatiques. Cela vous évitera bien des soucis!

Si je prends un congé à temps partiel sans traitement de 20 %, devrais-je racheter mon fonds de pension?

NON, seuls les congés à temps partiel de plus de 20 % font l'objet d'un rachat. Sinon, la cotisation régulière se poursuit.

Dois-je contribuer à mon fonds de pension pour les parts employeur et employé lorsque je suis en retraite progressive?

NON, aucun changement n'est survenu à la suite de la dernière négociation (5-21.13). L'enseignante ou l'enseignant et la Commission verseront leur contribution comme si elle ou il était à temps plein.

Nelson Costa



Évaluation des personnes précaires par la CSSMÎ

À ce moment-ci de l'année, l'enseignante ou l'enseignant faisant l'objet d'une évaluation négative doit être rencontré par sa direction afin d'être mis au courant des gestes clés à améliorer. C'est la responsabilité de la direction de communiquer ces informations et d'orienter la personne précaire vers les ressources qui l'aideront à corriger cette situation avant l'évaluation finale prévue pour le 25 mai.

2

Dans le cas où une enseignante ou un enseignant obtient 2 contrats dans la même année (dont au moins 1 de plus de 66 jours), la Commission n'évalue qu'un seuil par année, qui se divise en deux temps. Dans ce cas-ci, les directions doivent se concerter afin de compléter l'évaluation finale en tenant compte des améliorations apparues suite à l'évaluation de mi-année.

Claudine Fournier

Invitation à la Journée internationale des femmes La Nef des sorcières

Le comité accès à l'égalité et sociopolitique du SEBL est heureux de vous inviter à un souper-spectacle qui aura lieu le **1^{er} mars** prochain au **SEBL, dès 16 h 45**. *La Nef des sorcières* (1976) est reconnue comme un moment capital dans l'émergence du théâtre féministe militant. L'extrait présenté par le Collectif du Geste gauche¹ aborde la mainmise du patriarcat dans la vie privée des femmes et vient questionner les fondements sexistes de notre société, un sujet encore d'actualité.

Si vous désirez participer à l'activité, veuillez nous contacter au 450 979-4613 ou par courriel à syndicat@lesebl.ca ou sur notre page Facebook le plus tôt possible.



Horaire de la soirée

Cocktail : 16 h 45

Spectacle : 17 h 30

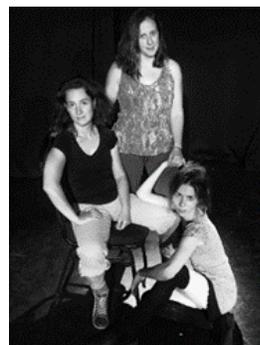
Discussion : 18 h 30

Souper : 19 h 15

Membre : 10 \$ Non-membre : 30 \$

Au plaisir de vous compter parmi nous,

Les membres du comité AESP



¹ Le Collectif du geste Gauche existe depuis 2012 et son objectif est de susciter une réflexion critique, progressiste et féministe sur des enjeux de société.

Les 18 et 19 janvier derniers, les délégations des syndicats affiliés à la FAE ont participé à un débat démocratique ayant pour but de modifier nos statuts et notre règlement portant sur la négociation nationale. L'objectif était de tirer les conclusions de la dernière négociation nationale et de préparer celle à venir. Le SEBL a compté sur une délégation dévouée de 25 congressistes qui avait des propositions à apporter. Voici les principaux ajouts adoptés par le congrès.

Le Comité exécutif :

- Déclenchera une consultation auprès des membres sur la négociation au plus tard 6 mois, excluant juillet et août, après la confirmation de l'entente de principe.

Le Conseil fédératif de négociation :

- Confirmera qu'il y a une entente de principe avant de la recommander aux membres;
- Recommandera aux membres tout projet de modification au texte de la convention collective en vigueur;



- Approuvera les orientations générales du plan de communication concernant la négociation;
- Approuvera les protocoles en lien avec l'application de la convention collective;
- Recevra, dans les 12 mois qui suivent la signature de l'entente, le rapport final du Comité exécutif sur la conduite de son mandat de coordination et sur les résultats des négociations.

L'élaboration des demandes syndicales :

- Introduire un processus qui inclut une consultation des membres en deux phases d'échange.

Le plan d'action et de mobilisation :

- Élaborer un processus de consultation et d'élaboration du plan d'action et de mobilisation.

Le comité de négociation :

- Sera constitué d'au moins 50 % d'enseignantes et d'enseignants de la FAE.

Les mandats confiés aux autres comités et instances :

- Formation d'une table de travail ayant pour mandat d'élaborer des propositions soumises au Conseil fédératif visant à favoriser, notamment, une prise en compte plus concrète de l'ensemble des réalités des enseignantes et enseignants;
- Une réflexion aura lieu sur la participation et l'implication du comité action-mobilisation et du réseau des responsables en action-mobilisation à chacune des étapes de la négociation;
- Une procédure d'enregistrement de dissidence sera rédigée.

Pascal Morand

ESSOUFFLEMENT, organisation des services et comité-école EHDAA

Dernièrement, nous avons reçu beaucoup de questions en lien avec l'organisation du service TES dans les écoles. Les équipes (enseignantes/enseignants/TES) sont essouffées et elles se demandent quoi faire pour améliorer le sort de chacun.

Le comité-école EHDAA peut contribuer à cette amélioration. Il a notamment comme mandat de procéder à l'inventaire des ressources à l'école et à l'analyse des informations recueillies (après échange avec l'équipe enseignante) afin de pouvoir réviser les besoins de l'école sur tout aspect de l'organisation des services. Ce comité a le pouvoir de **faire des recommandations** à la direction, notamment sur les modèles de service (quels sont les besoins des élèves? Faut-il ajouter des TES?), les critères de distribution (à qui cela va-t-il servir?) et les critères d'utilisation (quelles sont les conditions pour y avoir accès? Serait-il pertinent de créer un sous-groupe d'élèves pour faire des ateliers sur les habiletés sociales?). Le comité peut faire preuve d'imagination et recommander un nouveau modèle d'organisation de services à la direction.

Dans notre guide du comité-école EHDAA (disponible sur lesebl.ca sous l'onglet dossiers/EHDAA), vous trouverez les sommes attribuées pour 2017-2018 et la description de toutes les mesures touchant l'organisation des services ou la libération des enseignantes ou des enseignants pour le suivi des plans d'intervention. Le comité doit demander de voir les états de compte des différentes mesures (\$) afin de procéder aux ajustements nécessaires.

Il est également temps de planifier l'organisation des services pour l'an prochain. Il est important de ne pas tarder, car il y a peut-être des décisions à prendre qui auront des répercussions sur la grille-matières.

*Une formation sur le comité-école EHDAA est prévue le 25 avril au SEBL. Nous pouvons aussi aller rencontrer les membres du comité à votre école sur demande.



5 à 7 sur les réseaux sociaux



C'est le 1^{er} février qu'a eu lieu cet événement au SEBL. Pendant 45 minutes, madame Suzanne Lapicerella, conseillère à la Fédération autonome de l'enseignement, a entretenu les participantes et participants sur l'importance de vérifier le niveau de sécurité lorsqu'on navigue sur les réseaux sociaux. « Toute chose n'est pas toujours bonne à dire sur ces plateformes ».

Les participantes et les participants en ont ensuite profité pour échanger et visiter les kiosques du comité **héros** et de la Caisse du secteur de l'enseignement des Basses-Laurentides. Mme Nathalie Tremblay (enseignante à l'école Jeunes du Monde) et M. Jean-François Gagnon (enseignant à l'école Le Rucher) se sont mérités des prix de présence offerts par la Caisse.

Merci au comité Relève-précaires pour l'organisation de cette belle soirée!

Claudine Fournier



Madame Suzanne Lapicerella

Bourse Jeune raccrocheuse



APPEL DE CANDIDATURES



Pour une cinquième année, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) remettra une bourse de 2 000 \$ à une jeune raccrocheuse. Cette bourse vise à reconnaître les efforts exceptionnels d'une jeune femme poursuivant ses études afin d'obtenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou professionnelles (DEP).

À titre d'enseignante ou d'enseignant, vous connaissez peut-être une jeune étudiante qui répondrait aux critères d'admissibilité et vous pouvez lui permettre d'obtenir cette bourse. À cet effet, des affiches devraient être apposées sur le babillard syndical de votre établissement.

La date limite pour soumettre une candidature est le 27 avril 2018. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous sur le site lafae.qc.ca/jeraccroche.

Consultation de la FAE

PHASE 2



Épreuves ministérielles et évaluation des apprentissages

Si vous enseignez à la formation générale des jeunes (FGJ), vous avez récemment reçu un carton avec un mot de passe unique afin d'accéder au sondage de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Nous sollicitons votre précieux temps afin de compléter cette consultation en ligne d'ici le 25 février. Souhaitant demeurer ancrée à sa base, la FAE prend régulièrement le pouls des enseignantes et enseignants sur divers sujets.

Les données recueillies permettront à la FAE, le cas échéant, de revoir ses positions ou d'émettre des recommandations qui amélioreront l'évaluation des apprentissages.

Soyons encore nombreux à participer.



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca

www.facebook.com/seblautentides

